

RW/931/2020/3443/2285/202

# Lot 202

Les plages de semis délimitées par l' Agent forestier sont à préserver. En raison de : semis naturelles d'épicéas, le passage des machines sera concerté avec l' Agent forestier. Abattage suivant direction indiquée sur les bois concernés. Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver. Bois mesurés au compas. Cubage via hauteur recoupe et défilement. L'acheteur est tenu d'abattre et d'écorcer les épicéas des lots dont il est déclaré adjudicataire conformément à l'AGW du 16 juillet 2020. Le bourgmestre pourra, sur recommandation du service forestier, faire procéder à l'exploitation d'office des résineux ayant subi des attaques d'Ips typographus L. aux frais de l'acheteur après un ultime délai de 15 jours notifié par courrier. Cette disposition ne s'applique pas aux branches, aux houppiers et aux bois entreposés dans les lieux de transformation ou sur les quais de chargement des gares

<b>Nombre d'arbres total</b>	107	--
<b>Volume grumes</b>	175,327	m <sup>3</sup>
<b>Volume houppiers</b>	0,000	m <sup>3</sup>
<b>Volume total</b>	175,327	m <sup>3</sup>
<b>Cube moyen</b>	1 639	dm <sup>3</sup>
<b>Circonférence moyenne</b>	122,850	cm
<b>Surface de coupe</b>	0,310	ha
<b>Contact</b>	SEBILLE Jean-Philippe, <a href="tel:0477781366">0477/78.13.66</a>	--
<b>Triage</b>	Triage De Marcourt	--
<b>Propriétaire</b>	Rendeux Cne	--
<b>Lieu(x)-dit(s)</b>	BRULEES FANGES - cpe 6	--
<b>Vente</b>	<a href="#">Vente de Rendeux</a> Lundi 28 septembre 2020 à 15:00 <a href="#">Salle communale de Devantave</a>	--
<b>TVA</b>	2 %	--
<b>Certification PEFC</b>	Oui	--

**Epicéa**

Définitive

Normal

Normal

Cat.(cm)	Nbre	Vol.(m³)
85	1	
<b>Total grumes 70/(R:90-F:100)</b>	1	0,700
95	6	
105	21	
115	24	
<b>Total grumes (R:90-F:100)/120</b>	51	60,138
125	24	
135	13	
145	7	
<b>Total grumes 120/150</b>	44	83,268
155	6	
165	5	
<b>Total grumes 150/180</b>	11	31,221
<b>Total grumes</b>	<b>107</b>	<b>175,327</b>
<b>Houppiers/Taillis</b>	-	